



Le **SUI** le pressentait depuis longtemps, ça arrive maintenant !

Alors que les premières conventions de mise à disposition des Techniciens du MINEFI vont arriver à leur terme, notre administration vient de lancer une vaste opération visant à demander aux agents s'ils désirent intégrer un corps de leur direction d'accueil.

Si le contexte extérieur n'était pas si grave, cette opération serait de notre point de vue tout à fait normale. Or, dans la mesure où l'avenir des DRIRE n'a jamais été aussi menacé, où le MINEFI n'existe plus en tant que tel et qu'aucune information n'a été communiquée aux représentants du personnel, cette opération apparaît pour le moins inquiétante.

Le **SUI** ne peut ni comprendre ni accepter que dans la **précipitation** on demande aux agents de se prononcer alors qu'à ce stade tous les éléments d'analyse ne sont pas connus. Parmi ces éléments il y a bien entendu l'épineux problème de la garantie du maintien des rémunérations qui perdure, mais aussi celui de l'avenir des DRIRE.

S'agissant de la garantie du maintien des rémunérations, le **SUI** se bat depuis des mois avec la DARQSI et le secrétaire général du MINEFI pour obtenir des réponses concrètes sur le sujet.

Jusqu'à présent le principe semblait acquis pour les **TM en poste au sein du MINEFI** mais tout restait à faire pour ceux affectés hors MINEFI pour lesquels il était évoqué du bout des lèvres l'attribution d'un « **pécule de départ** ».

Il est urgent que l'administration fasse des propositions concrètes sur ce sujet car depuis plus de 2 ans la question est soulevée.

S'agissant de l'avenir des DRIRE, il serait là aussi plus que souhaitable de savoir où l'on va pour que les agents à qui on demande de se positionner puissent le faire en toute connaissance de cause.

Qu'advient-il en cas de fusion des DRIRE avec un autre service (DIREN et/ou DRE) ?

Qu'advient-il si les DRIRE, écartelées entre d'un côté le ministère en charge des finances et de l'autre le ministre en charge de l'écologie, finissent par disparaître purement et simplement ?

Ça ne sera pas facile pour les agents en poste dans ce réseau, mais il est à craindre que la situation soit encore beaucoup plus délicate pour ceux en position de mise à disposition.

Comme vous pouvez le constater la situation est extrêmement compliquée car pleine d'incertitudes.

En conséquence, s'il y a un message à retenir, **surtout ne faites rien qui vous mettent en difficulté, ne signez rien !**

Le **SUI** rappelle que votre situation de mise à disposition est, selon les propos de notre directrice et de son secrétaire général, **GARANTIE**.

Le **SUI** attend confirmation écrite de leur part mais cela a été affirmé à plusieurs reprises lors de réunions, y compris en CTPS.

De la même manière, pour les collègues qui souhaitent mettre fin à leur mise à disposition, **un retour en DRIRE est garanti** et ce contrairement aux affirmations de certains membres de cellules d'écoute qui volontairement font pression sur vous.

C'est le principe même de la position de mise à disposition prévue à l'**article 6 du Décret 85-986 du 16.09.1985** du statut de la fonction publique qui prévoit la possibilité d'un retour dans son administration d'origine. (Voir note jointe du SUI sur les positions administratives statutaires)

A cet égard, il convient de rappeler que la fin d'une mise à disposition s'opère soit à la demande de l'agent, soit à la demande de l'administration d'origine, soit à la demande de l'administration d'accueil.

En conséquence, le **SUI** réitère ce qu'il a écrit maintenant depuis des mois :

Il y a urgence à attendre avant de prendre toute initiative d'intégration, ne faites rien, refusez les entretiens tant que vous n'aurez pas tous les tenants et aboutissants.

Par ailleurs, si les choses n'évoluent pas favorablement très rapidement sur les deux principaux sujets, maintien des rémunérations, avenir des DRIRE, le **SUI** pourrait s'orienter vers un mouvement de revendication radical qui pourrait prendre la forme **d'un appel général demandant aux Techniciens du MINEFI affectés hors DRIRE de mettre fin à leur mise à disposition.**

Le **SUI** maintient que tous les Techniciens du MINEFI ont leur place au sein des DRIRE, que ce soit sur les missions actuelles que sur d'éventuelles nouvelles missions (possibilité tout à fait plausible si l'on se place dans le cadre d'une fusion avec d'autres services).

Le **SUI** dénonce que les DRIRE et notamment les divisions contrôles techniques, fonctionnent souvent en mode dégradé par manque d'effectifs de Techniciens Supérieurs de l'Industrie et des Mines alors que dans le même temps des agents à la compétence reconnue ne sont pas employés.

Le **SUI** se réserve donc le droit de dénoncer ce scandale au ministre de la Fonction Publique par le biais de sa structure de l'union SOLIDAIRES et de demander une nouvelle fois l'intégration de tous les Techniciens du MINEFI dans le corps des TSIM.

Enfin, faites nous remonter toutes les informations en votre possession sur le sujet.

Nîmes, le 20 juin 2007